

Normes éditoriales¹

Présentation générale

- a. Tous les textes sont rédigés en français.
- b. Les textes sont présentés en caractères 12 points d'imprimerie, en police Times New Roman, à interligne et demi, avec marges de gauche, de droite et inférieure de 2,54 cm et marge supérieure de 4 cm. Interligne simple pour les notes de bas de page, les citations de plus de 40 mots (mises en retrait) et la liste de références.
- c. La longueur maximale des textes est d'environ 50 000 caractères, tout inclus (25 pages, avec références).
- d. Trois niveaux de titre sont permis. Tous les niveaux de titres sont en gras et numérotés.
- e. Les textes doivent être acheminés par courrier électronique à ncree.education@usherbrooke.ca. Les tableaux et figures doivent être intégrés au texte et sont inclus dans les 25 pages. Pour les figures, les fichiers originaux doivent être joints en format .pdf, .jpg ou .png.

Page titre, résumé, descripteurs

Inscrire sur la première page, en haut à gauche, son nom et son affiliation institutionnelle; le titre de l'article suivi du résumé (maximum 120 mots). Identifier cinq descripteurs (ou mots clés) qui situent le contenu (domaine géographique, sujet, auteurs, théories, etc.).

Titres et intertitres

Coiffer les principales parties de l'article par des intertitres en caractère gras et numérotés (introduction, conclusion, références bibliographiques).

Le titre et les intertitres doivent être concis et explicites et ne pas comporter de guillemets, de parenthèses ou de point final

Consignes particulières

1. Masculin ou féminin

Dans la mesure du possible, opter pour la rédaction épiciène. Lorsque la féminisation est utilisée, elle l'est dans le respect des règles d'orthographe de la langue française.

¹ Les exemples sont présentés dans les encadrés.

2. Mise en relief

- a. Mettre en italique uniquement les titres des livres, revues et journaux, les mots étrangers et les extraits de verbatim; mettre entre chevrons les titres de chapitres de livres, les expressions qu'on désire mettre en évidence, la signification d'un mot ou d'une expression.
- b. Détacher les exemples importants comme on fait pour les citations; les numéroter consécutivement du début à la fin de l'article; faire suivre le numéro d'une parenthèse.
- c. Aucun mot n'est indiqué en caractères gras ou en caractères soulignés.
- d. On utilise les guillemets français (« ... ») pour les citations, sans espace après l'ouverture des chevrons, ni avant leur fermeture.
- e. Les citations de 40 mots ou moins sont insérées dans le texte, sans disposition particulière. Les citations longues (plus de 40 mots) sont placées en retrait (à droite et à gauche), saisies à simple interligne et sans guillemets.
- g. Tous les paragraphes doivent commencer par un alinéa de 1,25 cm.
- h. Aucun espace ne doit se trouver avant les virgules, les deux points, les points virgules, la fermeture de guillemets, les points d'exclamation, les points d'interrogation, la fermeture des parenthèses.

3. Les notes

- a. Les notes ont pour fonction de fournir des précisions à propos d'un élément du texte qu'il serait trop lourd d'introduire dans le texte lui-même. Elles ne servent jamais à présenter la référence d'une citation. Les notes sont facultatives et leur nombre doit être limité le plus possible.
- b. Numéroter en chiffres arabes les notes infrapaginales, du début à la fin de l'article. La première peut servir à identifier le fonds qui a subventionné la recherche ou la société devant laquelle on a présenté le texte sous forme de communication.
- c. L'appel de note doit suivre le mot en indice, sans parenthèses, sans espace, avant toute ponctuation.
- d. Les notes sont présentées par ordre numérique et placées en bas de page à simple interligne en retrait de 0,5 cm.
- e. Les notes sont signalées par des chiffres arabes en exposant (sans parenthèses), à 10 points. Le bloc des notes de bas de page est séparé du corps de texte principal par un trait horizontal d'au moins 2,5 cm (1 po) aligné à la marge gauche.

4. Écrire les chiffres et les nombres

- a. Les nombres de 0 à 10 (inclus) sont toujours écrits en lettres, que ces nombres soient au début ou à l'intérieur d'une phrase.
- b. À partir de 11, les nombres sont écrits en chiffres dans les phrases; s'ils sont au début d'une phrase, ils sont écrits en lettres.
- c. S'il y a une énumération de plusieurs catégories évoquant des nombres différents dans une même phrase, tous les nombres sont écrits en chiffres.
- d. Les nombres inférieurs à zéro, les fractions, les rapports et les pourcentages s'écrivent toujours en chiffres.
- e. Les signes %, \$, ... ainsi que l'abréviation «p.», sont détachés du nombre par un espace insécable.
- f. Un nombre doit automatiquement être suivi d'un espace insécable. Lorsque deux chiffres sont reliés, ils doivent l'être par un tiret insécable (p. 18-19).

5. Les références dans le texte

Appeler les références en plaçant, entre parenthèses, le nom de l'auteur et l'année de publication (il faut ajouter le numéro de page pour les citations). La date est séparée du nom par une virgule. Dans le cas de plusieurs auteurs, le dernier nom et l'avant-dernier sont reliés par «et». Dans le cas de plusieurs ouvrages, les références sont séparées par un point-virgule.

(Miller et Kearney, 2004) (Goldberg, Chiang, Selina et Hamarman, 2004; Ouellet, Sylvain et Bélanger, 2010)

Dans le cas de plusieurs auteurs (plus de six), les noms de tous les auteurs sont cités la première fois. Par la suite, c'est seulement le nom du premier auteur qui est inscrit suivi de «*et al.*». Il est important de bien respecter l'ordre d'apparition des auteurs ayant participé au manuscrit.

Première fois : Kérouac, Pépin, Ducharme et Major (2003) Par la suite : Kérouac <i>et al.</i> (2003).
--

Dans le cas de huit auteurs et plus, on met les six premiers suivis de trois points de suspension, puis le nom du dernier à la première occurrence. Les occurrences suivantes doivent prendre la forme du premier auteur suivi de *et al.*

Première fois : Kérouac, Pépin, Ducharme, Major, Lavoie, St-Pierre ... Malenfant (2003) Par la suite : Kérouac <i>et al.</i> (2003).

Une citation dans le texte est indiquée entre guillemets (sans espaces après l'ouverture des guillemets ni avant leur fermeture) immédiatement suivie, entre parenthèses, de la référence à son auteur (nom, année d'édition du texte cité, page de la citation). Cette référence renvoie à la rubrique «Références» où l'on trouve la notice bibliographique complète de l'ouvrage cité. Pour les citations en retrait, on ne met pas de guillemets.

Dans la réalisation d'un projet d'enseignement, les contraintes auxquels fait face l'enseignant dépassent largement la conceptualisation et l'élaboration. «D'autres contraintes que celles relatives au choix de son scénario pèsent sur lui. Sont en particulier sous sa responsabilité le savoir qui circule dans la classe, la reconnaissance par les élèves de leurs erreurs et l'avancée du temps didactique» (Salin, 1997, p. 39).

L'élève écrit des textes variés et bien structurés à des fins qui lui sont significatives. Aidé de ses pairs et de l'enseignant, il recourt le plus souvent et avec plus d'assurance à des stratégies de dépannage et d'apprentissage. Il produit un texte pertinent au regard des consignes et applique les conventions linguistiques visées par le texte. À partir d'un modèle ouvert et des ressources disponibles, il livre un produit final personnalisé qui témoigne de son imagination et de sa créativité et tient compte du public cible. (MELS, 2006, p. 105)

Dans le cas d'un emprunt, on indique la référence (nom et année), mais sans la page.

L'étude de Smith et Dodsworth (1978) démontre que les enfants d'un milieu favorisé consacrent plus de temps à jouer à des jeux d'imagination que les enfants provenant d'un milieu défavorisé.

Lorsqu'on utilise une référence deux ou plusieurs fois de suite, celle-ci est répétée. L'utilisation des locutions latines telles que *ibid* et *idem* est proscrite.

6. La liste des références

Toute référence utilisée dans le texte doit être identifiée à la fin du texte selon les modèles suivants (noter où placer les caractères italiques et la localisation du texte dans une revue ou un collectif).

Articles de périodique

D'Ascoli, Y. et Berger, J.-L. (2012). Les déterminants du choix de carrière des enseignants de la formation professionnelle et leur relation aux caractéristiques sociodémographiques. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 15(2), 1-3.

Van Hiele, P.M. (1999). Developing geometric thinking through activities that begin with play. *Teaching Children Mathematics*, 5(6), 310-316.

Livres

Théberge, M. (dir.) (2000). *Former à la profession enseignante*. Montréal, QC: Éditions Logiques.

Chapitres d'ouvrages collectifs

Lenoir, Y. et Tupin, F. (2012). Introduction: instruction et socialisation, des notions à clarifier. Dans Y. Lenoir et F. Tupin (dir.), *Les pratiques enseignantes: entre instruire et socialiser. Regards internationaux* (p. 1-62). Québec, QC: Presses de l'Université Laval.

Publications gouvernementales et institutionnelles

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2005). Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie: Un défi de solidarité. Québec: Gouvernement du Québec. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/05-830-01.pdf>

Documents électroniques et pages web

Desautels, L., Gohier, C. et Jutras, F. (2009). Les préoccupations éthiques d'enseignants du réseau collégial francophone au Québec. *Revue canadienne de l'éducation*, 32(3), 395-419. Repéré à <http://www.scee.ca/RCE/Articles/RCE32-3.htm>.

Statistique Canada. (2009). Estimation de la population canadienne. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/090929/dq090929b-fra.htm>

Mémoires et thèses

Simard, A-M. (2009). *Vivre en région avec le VIH: le paradoxe de l'éloignement*. Mémoire de maîtrise inédit. Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Québec.

Lacombe, M. (2007). *Facteurs associés à la poursuite de l'allaitement maternel jusqu'à six mois de vie de l'enfant: Rôle des interactions mère-enfant, de la dépression postnatale et du tempérament de l'enfant*. Thèse de doctorat inédite. Université de Montréal, Montréal, Québec.

7. Les tableaux et les figures

- a. Les auteurs ont toute liberté dans la conception des schémas, tableaux, figures, graphiques, etc. Ils doivent toutefois veiller à la lisibilité par le lecteur de ces schémas, tableaux, figures, graphiques, etc.
- b. Les tableaux et figures sont inclus dans le texte. Les schémas, figures et graphiques sont aussi envoyés séparément au format .pdf, .jpeg ou .png.
- c. Les titres des tableaux sont indiqués en haut du tableau, au centre, en italique, double interligne entre la numérotation et le titre, à caractères 12 points et sans caractères gras

Tableau 1

Quelques abréviations courantes et leur signification

- d. La légende qui décrit et explique la figure, lorsqu'il y en a une, est placée immédiatement sous la figure en minuscules et à simple interligne en caractères 10 points.
- e. Les titres des figures sont placés après la figure (et après la légende, le cas échéant), au centre, en caractères 12 points, sans caractères gras.

La légende apparaît en caractère 10 sous la figure.

Figure 1. Répartition des effectifs en fonction de la langue

Les articles soumis aux Nouveaux cahiers de la recherche en éducation doivent obligatoirement se conformer aux normes éditoriales pour faire l'objet d'une première lecture. En cas de doutes sur les normes éditoriales, vous pouvez adresser vos questions à : ncre.education@usherbrooke.ca.